



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 30 juillet 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 juillet 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. CIABRINI à M. BASTELICA, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

**Etaient absents :**

M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, Mme ZUCCARELLI, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180730-2018\_175-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/08/2018

Publication : 02/08/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

**Séance du lundi 30 juillet 2018**

**Délibération N°2018/175**

**Attribution du Prix de la Communication Scientifique 2018**



**Monsieur le maire expose à l'assemblée :**

**Le Prix de la Communication Scientifique de la meilleure thèse**, d'un montant de 2 000 euros est attribué à :

- M. Samuel GREANI, pour la mention STS
- M. Olivier SANTONI, pour la mention SHS

Chacun de ces lauréats recevra la somme de 2 000 euros de la Ville d'Ajaccio.

**Le Prix de la Communication Scientifique du meilleur poster**, d'un montant de 500 euros est attribué à :

- Mme Lesia DOTTORI pour son poster (domaine SHS) : La diversité culturelle en questions. La Corse et la Méditerranée comme terrains de recherche.
- Mme Anaïs PANNEQUIN pour son poster (domaine STS) : Les Bryophytes de Corse : la pharmacie de demain ?

Chacun de ces lauréats recevra la somme de 500 euros de la Ville d'Ajaccio.

Le montant total des deux prix est de 5 000 euros.

Les crédits nécessaires sont prévus au compte 67 du budget de l'exercice 2018.

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **De décider**

L'attribution du :

- Prix de la Communication Scientifique de la meilleure thèse d'un montant de 2 000 euros
- Prix de la Communication Scientifique du meilleur poster d'un montant de 500 euros

Destinés à récompenser les lauréats du concours pour Docteurs et Doctorants.

**D'autoriser** le versement de ces Prix aux lauréats du Concours pour les Doctorants et Docteurs. Monsieur le Maire à signer tout acte administratif et à passer toute convention relatifs à ces aides financières ;

**De dire** que les crédits nécessaires sont prévus au compte 67 du budget de l'exercice 2018.

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Oui l'exposé de Mme Simone GUERRINI, adjointe déléguée  
et après en avoir délibéré,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2018 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 juillet 2018,

#### **DECIDE**

**À l'unanimité de ses membres présents et représentés**

L'attribution du :

- Prix de la Communication Scientifique de la meilleure thèse d'un montant de 2 000 euros

- Prix de la Communication Scientifique du meilleur poster d'un montant de 500 euros Destinés à récompenser les lauréats du concours pour Docteurs et Doctorants.

#### AUTORISE

Le versement de ces Prix aux lauréats du Concours pour les Doctorants et Docteurs.  
Monsieur le Maire à signer tout acte administratif et à passer toute convention relatifs à ces aides financières ;

#### DIT

Que les crédits nécessaires sont prévus au compte 67 du budget de l'exercice 2018.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

  
Laurent MARCANGELI



MAIRIE D'AJACCIO  
20000 AJACCIO